

« LA DÉCHIRURE SERAIT PIRE ... ! »

« Alors les disciples de Jean vinrent auprès de Jésus, et dirent : Pourquoi nous et les pharisiens jeûnons-nous, tandis que tes disciples ne jeûnent point ? Jésus leur répondit : Les amis de l'époux peuvent-ils s'affliger pendant que l'époux est avec eux ? Les jours viendront où l'époux leur sera enlevé, et alors ils jeûneront. Personne ne met une pièce de drap neuf à un vieil habit ; car elle emporterait une partie de l'habit, et la déchirure serait pire. On ne met pas non plus du vin nouveau dans de vieilles outres ; autrement, les outres se rompent, le vin se répand, et les outres sont perdues ; mais on met le vin nouveau dans des outres neuves, et le vin et les outres se conservent... » Matt 9:14-17.

Le prophète Jean-Baptiste, envoyé pour préparer le chemin devant Jésus, eut une vie aussi remplie que brève et un ministère aussi déterminant que court, tout en s'effaçant devant Celui qu'il annonçait. Il vécut dans une totale soumission à Dieu, en tant que précurseur du Médiateur, ce qu'il exprima lui-même en ces termes : « Il faut qu'il croisse, et que je diminue... » Jean 3:30. Témoignage, auquel fit écho ces Paroles de Jésus à la foule qui l'écoutait, avant que Jean-Baptiste ne fût mis à mort, et disant : « Je vous le dis en vérité, parmi ceux qui sont nés de femmes, il n'en est point paru de plus grand que Jean-Baptiste. Cependant, le plus petit dans le royaume des cieux est plus grand que lui. Car tous les prophètes et la loi ont prophétisé jusqu'à Jean ; et, si vous voulez le comprendre, c'est lui qui est l'Elie qui devait venir... » Matt 11:11-14. Or, Jean-Baptiste, de même que Jésus dans la suite, eut aussi des disciples qui furent touchés par l'appel à la repentance et l'annonce du Royaume de Dieu, disciples qui n'étaient en aucun cas la « propriété » du prophète. En effet, ayant entendu Jean-Baptiste dire au sujet de Jésus : « Voilà l'Agneau de Dieu... », deux de ses disciples, qui étaient avec lui, le quittèrent et « suivirent Jésus... ». Et l'un des deux n'était autre qu'André, qui, ayant rencontré son frère, le conduisit à son tour vers Jésus, Lequel : « ... l'ayant regardé, dit : Tu es Simon, fils de Jonas ; tu seras appelé Céphas (ce qui signifie Pierre) ... » Jean 1:36-42. D'où il ressort que ceux qui devinrent apôtres de Jésus-Christ furent préalablement touchés par la parole du prophète annonçant Sa Venue... ! Act 1:21-22.

En tant que précurseur, Jean-Baptiste aplanit donc le chemin de Jésus, Lequel déclara : « Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi et les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir... » Matt 5:17. Or, la question que les disciples du prophète posèrent à Jésus nous éclaire sur ce qu'il y avait encore de commun entre Jean-Baptiste et la pratique du jeûne chez les Juifs. Dans Sa réponse, en effet, Jésus se présenta comme étant l'« Epoux », et désigna Ses disciples comme étant les « amis de l'époux ». Car, en ce temps-là, les amis de l'époux accompagnaient le futur marié venant chercher sa fiancée de la maison de ses parents, pour la conduire dans sa propre maison. Jésus annonçait donc aux disciples que ce ne serait qu'après Sa mort et Sa résurrection, c'est-à-dire, après avoir été enlevé du milieu d'eux, qu'ils jeûneraient alors. Il est à souligner que ce n'était pas contre le fait de jeûner que Jésus parlait, mais contre la tradition, au nom de laquelle les pharisiens pratiquaient des jours de jeûnes codifiés. Car l'esprit par lequel le jeûne était pratiqué, comme celui de tout autre rituel, était totalement étranger à l'Esprit de la Grâce, par lequel Jésus prêchait le pardon et la délivrance du péché... !

Toutes les tentatives et les méthodes pour redonner vie à ce qui est spirituel sont souvent des plus sincères ; mais ceci revient à appliquer de sa propre volonté ce qui relève de l'Œuvre divine, laquelle s'inscrit dans une direction et un but spécifiques qui concernent un pays, une église ou une œuvre suivant le Dessein de Dieu qui leur est propre. La démarche d'importer d'un lieu à un autre un réveil ou des manifestations de Dieu, en dehors du lieu ou des personnes auxquels Dieu les a destinés, n'aboutissent pas et ne peuvent que conduire à la déception, au découragement et même à la confusion. Que ce soit la « pièce de drap neuf » qui n'assortit pas au « vieil habit » qui se déchire, ou le « vin nouveau » qui, parce qu'il fermente, fait éclater la « vieille outre » devenue rigide, dans un cas comme dans l'autre, il est besoin d'un « habit neuf » et d'une « outre neuve »,

c'est-à-dire, de vies spirituelles renouvelées par la Puissance de l'Esprit, par lequel Dieu répond aux cœurs des rachetés ayant soif de Sa Présence. C'est ici l'inconciliable mélange d'une chose nouvelle avec une chose ancienne. La tentative d'appliquer sans discernement, c'est-à-dire, de manière naturelle ce qui est spirituel révèle l'impossible mélange, d'où la rupture et la déchirure inévitables entre le spirituel et le charnel... !

Parmi toutes les séductions spirituelles, se trouve celle, subtile, de l'esprit religieux qui inspire une manière « rituelle » de croire et de prier. Le croyant spirituel vit de ce qui vient de la Grâce de Dieu, tandis que ce que l'homme religieux fait, même ce qu'il espère, il le pense en tant qu'œuvres. Or, le Sacrifice de Jésus a pourvu entièrement au salut, au pardon des péchés et à la vie éternelle, tandis que pour le croyant religieux, la Grâce est, certes, parfaite, mais ses propres œuvres, à ses yeux, la « complète », rendant ainsi inefficace à son égard le Sacrifice unique et suffisant de Jésus. Une telle âme, paradoxalement, vit d'autant plus d'espoir qu'elle ne possède aucune assurance... ! L'apôtre Paul expose ceci magistralement au sujet de la Parole comprise selon la loi et non selon l'Esprit : « Voici, moi Paul, je vous dis que, si vous vous faites circoncire, Christ ne vous servira de rien. Et je proteste encore une fois à tout homme qui se fait circoncire, qu'il est tenu de pratiquer la loi toute entière. Vous êtes séparés de Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la loi ; vous êtes déçus de la Grâce. Pour nous, c'est de la foi que nous attendons, par l'Esprit, l'espérance de la justice. Car, en Jésus-Christ, ni la circoncision ni l'incirconcision n'a de valeur, mais la foi qui est agissante par l'amour... » Gal 5:2-6. Cette « foi » est « agissante », parce qu'éclairée et animée de l'Esprit, par lequel est reçu le Don gratuit de Dieu, le « Père des miséricordes ». L'esprit des œuvres, en effet, n'accepte pas et ne conçoit même pas la gratuité du Salut, dont l'assurance qui en découle est présentée par le diable comme étant le comble de la présomption ou de l'orgueil... ! De là l'esprit de fausse humilité que l'adversaire inspire dans le but de voiler le Don de Dieu, et ainsi de s'opposer à cette certitude de la foi découlant de la Parole, qui déclare : « l'Esprit de Dieu lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu... » ! Rom 8:16.

Que ce soit donc la tradition, les méthodes humaines ou l'application de la Parole de Dieu selon la lettre et non selon l'Esprit, le résultat est le même, il y a « déchirure ». Approfondissant les Paroles de Jésus, nous relevons que le problème qui concerne le « vieil habit » et la « vieille outre », représente soit l'esprit religieux, soit l'état charnel du croyant. Or, le renouvellement de la vie spirituelle s'impose d'autant plus que nous avons conscience de notre besoin spirituel, car la soif de la Plénitude de Dieu est à la mesure du vide ressenti au-dedans de nous. En ce qui concerne le péché, la déchirure devient tôt ou tard manifeste dans l'église locale de Christ ; mais, intérieurement, la déchirure est pire quand le croyant, par sa propre volonté impatiente, veut remédier par lui-même aux carences de sa vie spirituelle. En effet, le zèle sans discernement, l'application scrupuleuse, mais sans l'inspiration de l'Esprit, retiennent l'âme en deçà des fruits et des buts de la Parole de Dieu, parce qu'ils font obstacle à la Révélation de la Vie et de la Lumière divines. Certes, les obstacles à la vie de l'Esprit sont multiples, mais la cause est la même ; et, d'ailleurs, quand de semblables situations se répéteraient, nous serons toujours appelés à discerner la manière sans cesse nouvelle, dont, chaque fois, l'Esprit de Dieu éclaire nos cœurs et agit dans nos vies... !

Ainsi, à l'écoute de la Parole révélée, choisissons-nous la perte du vieil habit, ou de recevoir l'habit neuf du revêtement de l'Esprit-Saint ? Choisissons-nous la perte de la vieille outre, ou de recevoir l'outre neuve propre à recevoir le « vin nouveau », c'est-à-dire, l'effusion de l'Esprit destinée à la remplir ? Car, si à notre foi, en effet, les « vertus » se joignent aux « vertus », II Pier 1:5-7, les Vérités vivantes prennent la place de ce qui est périssable en nous, et s'ajoutent seulement à ce que nous acceptons de perdre avec... la joie du Saint-Esprit !